



26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891

snuepaquitaine@gmail.com

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

Bulletin académique N°43

21 octobre 2012

Le Ministre de l'EN a déclaré qu'il était favorable à la mise en place d'un parcours en quatre ans pour les élèves en difficultés, scolarisés en bac professionnel. Cela témoigne bien que nous avons raison de nous inquiéter lors de la généralisation du Bac Pro 3 ans !

Bac Pro modulable

« Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, serait favorable à la mise en place d'un parcours en quatre ans pour les élèves en difficultés scolarisés en bac professionnel, apprend-on de sources syndicales, mardi 16 octobre 2012, à l'issue de la deuxième journée de négociations entre les organisations syndicales et le ministère de l'Éducation nationale en vue de la préparation de la loi d'orientation et de programmation pour l'école. Un module d'accompagnement pour les élèves en difficulté serait également proposé.

De même, un module d'accompagnement pourrait également être proposé aux élèves qui visent les poursuites d'études en BTS. En outre, le ministre souhaite élargir la priorité d'accès en BTS des élèves issus de bac pro. Elle serait étendue aux bacheliers professionnels ayant obtenu la mention assez bien. Jusqu'à présent, les élèves titulaires des mentions « *très bien* » et « *bien* » en bénéficiaient. »

Communiqué du SNUEP-FSU (17/10/2012)

« Les lycéens professionnels ne suivront plus une voie uniforme. C'est ce qu'a annoncé Vincent Peillon le 16 octobre aux syndicats. L'adaptation des parcours devrait faciliter l'accès en BTS et la réussite au bac.

Vincent Peillon a promis le maintien du bac pro en 3 ans mais il a entendu les critiques et envisage des parcours modulaires. Ainsi le bac pro en 3 ans sera la règle mais les élèves en difficulté pourront se voir proposer une "seconde professionnelle de détermination" avec un bac en 4 ans.

Dans la filière en 3 ans, les élèves pourront passer le CAP ou le BEP comme des diplômes intermédiaires. La répartition des stages sera modifiée. Il y aura 4 semaines de stage en seconde et 20 en première et terminale "à la demande des entreprises". Les élèves le plus en difficultés et ceux qui ambitionnent un BTS pourront réduire de 3 semaines leur stage professionnel et utiliser ces 3 semaines pour approfondir certains points.

L'Etat garantira l'accès des bacheliers professionnels aux BTS dès 2013. Les bacheliers ayant la mention "assez bien" pourront aller en université. »

Café pédagogique, le 17 octobre 2012

Comité technique du 18 octobre 2012

Ce CTA a traité plusieurs points en particulier le constat des effectifs, l'affectation des élèves et le bilan des moyens d'enseignement (R2012). Et devant un ordre du jour trop chargé et une séance de travail de 14h jusqu'à 20h, on se limitera ici à développer quelques points concernant directement l'EP.

Baisse des effectifs dans les établissements de l'enseignement professionnel.

Dans les documents préparatoires, on peut lire l'explication du Rectorat : « Globalement, SEGPA et post-bac inclus mais hors EREA, les effectifs des établissements publics du second degré atteignent **214 328** élèves à la rentrée 2012. La hausse des effectifs se poursuit dans le premier cycle (y compris SEGPA :) **+1 790** élèves et dans le second cycle général et technologique : **+1 439**. **En revanche, le second cycle professionnel connaît cette année une forte baisse conjoncturelle : - 2 008 élèves due à la sortie des élèves des anciens bacs professionnels en 4 ans qui venaient s'ajouter à la rentrée 2011 aux effectifs des nouveaux bacs pros en 3 ans.** »

En se basant sur l'évolution des effectifs dans nos établissements (LP/SEP) depuis 2007 :

Rentrée	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Effectif	27 401	26 792	26 637	26 269	26 570	24 556

Nous constatons que cette baisse des effectifs est donc durable et **beaucoup plus structurelle que conjoncturelle**. Et comme par hasard, une fois que la généralisation du Bro Pro en 3 ans termine son premier cycle, nos établissements perdent plus de 2000 élèves !!!

Capacité d'accueil CAP et 2nd Pro

Capacités d'accueil	2010	2011	2012
1 ^{ère} année CAP	2241	2238	2197
2 nd prof.	7342	7209	7226
Total voie pro	9583	9447	9423

Par ailleurs, on constate aussi une forte baisse des capacités d'accueil alors qu'il y a 14 223 candidats pour la voie professionnelle : 1^{ère} année de CAP et secondes professionnelles comprises (40.8%).

L'affectation après la classe de 3^{ème} en général représente au total 34 829 candidats dont 1098 candidats provenant d'une académie extérieure à l'académie de Bordeaux. Il y a 20 606 candidats (59,2%) pour la voie générale et technologique.

Ce constat ne peut que nous réjouir car cela signifie que les familles et les jeunes sont très demandeurs de poursuivre les études dans nos établissements. Malheureusement, on déçante vite quand on constate que le nombre d'admis est inférieur aux capacités d'accueil.

Capacité d'accueil et 1^{er} vœu 2nd pro

Seconde professionnelle	2010	2011	2012
Capacités d'accueil 2 nd Pro	7342	7209	7226
Candidats 1 ^{er} vœu	9644	10080	9866
Taux d'attractivité	1,31	1,40	1.37
Admis	6794	6718	6808

Capacité d'accueil et 1^{er} vœu CAP

I ^{ère} année de CAP	2010	2011	2012
Capacités d'accueil CAP	2241	2238	2197
Candidats 1 ^{er} vœu	3287	3425	3286
Taux d'attractivité	1.47	1.53	1.5
Admis	2052	2137	2077

Enorme : En 1^{ère} CAP comme en 2nd pro, **plus de 2700 candidats 1^{er} vœu** ne trouvent pas de place dans nos établissements !!!

Les problèmes liés au C2I et surtout au CLES ne sont pas résolus

Concernant la formation des enseignants, si certaines propositions dont nous sommes porteurs sont reprises, on est loin de retrouver des conditions de service correctes pour les stagiaires. Les problèmes liés au C2I et surtout au CLES ne sont pas résolus. Et surtout, aucune réflexion n'est engagée sur ce qui constitue les causes réelles de la crise de recrutement, à savoir pour l'essentiel, les dégradations des conditions de travail, l'insuffisance des rémunérations en regard du niveau d'études et l'absence de pré-recrutement.

Nous avons souligné d'autres problèmes :

- ◆ Décrochage scolaire
- ◆ Hétérogénéité des niveaux des élèves
- ◆ Généralisation des CCF
- ◆ L'accompagnement personnalisé
- ◆ Le taux de réussite en Bac Pro session 2012
- ◆ L'orientation de nos élèves vers le BTS et la nécessité de la mise en place d'un réel accompagnement
- ◆ La promotion de l'enseignement professionnel

A la fin de ce CTA (vers 19h30) nous avons abordé les questions posées par écrit en particulier la déréglementation constatée à la rentrée 2012, comme par exemple l'annualisation de l'accompagnement personnalisé, la transformation des HSA en HSE après le vote du CA, l'état VS qui ne correspond plus à la réalité Tout ce que nous demandons, c'est le respect de notre statut.

Sur ces derniers points, nous constatons que les lignes commencent à bouger dans quelques établissements (cf ci-dessous). Nous continuons d'agir pour qu'on revienne à la légalité.

La S.E.P. du lycée de Gascogne

« Le mécontentement montait à la S.E.P. du lycée de Gascogne à Talence depuis la rentrée, au fur et à mesure que les collègues comprenaient les conséquences de l'annualisation des heures d'A.P. sur 36 semaines et réalisaient la charge que représentent les heures d'organisation par niveau. **La pétition SNUEP-FSU** qui a circulé a permis de rassembler la grande majorité des profs concernés (syndiqués ou non syndiqués) autour d'un même objectif : faire respecter notre statut. Nous venons enfin d'obtenir le retour au calcul sur 28 semaines (tel qu'il nous avait été annoncé en juin) et la prise en compte de quelques réunions d'organisation. Il nous a été rappelé nos obligations, en référence au Décret du 1er août 2000 et à la circulaire du 26/06/2000. Nous avons insisté sur le fait que les heures d'A.P. font partie des heures poste. Nous restons solidaires et vigilants pour que les heures d'AP soient traitées comme les autres heures de nos services et qu'elles ne passent pas en H.S.E. à la prochaine rentrée. » Compte rendu Collègues.

Refusez collectivement toutes les dérives : AP en classe entière, AP effectuée en récupération des périodes de stage, AP proposée en HSE...Exigez que l'organisation de l'AP soit le fruit d'une réflexion des équipes pédagogiques.

Non-titulaires : **1 188 postes** seront offerts à l'examen professionnel réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel à la session 2013 en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire II sera organisé au cours du premier semestre de l'année 2013. Leur répartition par sections et options sera publiée ultérieurement. NDLR : nous attendons plus d'informations dans le courant du mois de décembre.

Concours PLP 2013 : vous trouverez sur le site du SNUEP Bordeaux le nombre de postes offerts aux différents concours PLP (session 2013) ; et pour tous les autres concours, sur le site <http://www.education.gouv.fr/cid4605/postes-offerts-aux-concours-session-2012.html>

Inscription aux concours Rappel :

Les serveurs académiques d'inscription aux concours internes (agrégation, Capes , Capeps , COP , CPE , Capet , CAPLP) et au concours externe de COP sont ouverts du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12 heures, au jeudi **25 octobre 2012, à 17 heures, heure de Paris**. Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne sera admise postérieurement au 25 octobre 2012, 17 heures, heure de Paris.

Mutation 2013 : Le **BO** spécial mutation inter sortira le 8 novembre. Les demandes se font uniquement par internet www.education.gouv.fr/iprof-siam. Le serveur sera ouvert **du 15/11 au 04/12/2012**. 31 vœux possibles ne portant que sur des académies.

Postes spécifiques : Ces postes ne sont accessibles que par le mouvement spécifique. La liste des mouvements spécifiques est établie chaque année. Les affectations se font sans barème avec avis de l'Inspection Générale (IG) pour les postes spécifiques nationaux ou de l'Inspection de l'Education Nationale (IEN) pour les postes spécifiques Académiques (SPEA).

Un dossier justifiant l'expérience professionnelle avec une lettre de motivation est indispensable.

Il s'agit des postes de chefs de travaux, des postes en section européenne, ou des postes en arts appliqués adaptés aux métiers et d'autres postes nécessitant des compétences particulières.

Formation des enseignants : les futurs stagiaires (R2013) ne devraient avoir que 6 heures de présence pédagogique dans les établissements; leur formation serait assurée dans de nouvelles structures au sein des universités en remplacement des IUFM, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), destinées à accueillir et former dès la rentrée 2013 l'ensemble des étudiants et professeurs stagiaires aux métiers de l'enseignement.

Carte des formations : les chefs d'établissement seront réunis par ZAP avant les vacances de Toussaint pour parler de leur carte des formations. Nous devons tous être prêts à la rentrée pour réagir aux différentes propositions.

Le SNUEP progresse encore et toujours : d'autres résultats des élections au CA nous sont parvenus. C'est ainsi qu'au LP de Thiviers, on compte 6 élus SNUEP sur 7 et au LP de Chardeuil / Coulaures, 5 sur 7 ! Borda Dax 4 fsu soit 8 représentants pouvant donc siéger dont 2 SNUEP-FSU.

Stage Syndical : 23 octobre est le dernier délai pour déposer la demande

Sous la responsabilité du Centre de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, **le SNUEP-FSU Bordeaux organise un stage syndical ouvert à tous les professeurs de l'Enseignement Professionnel le jeudi 22 novembre 2012 au Lycée Professionnel Sud Gironde à Langon. Le thème en sera : La rénovation de la voie professionnelle, quels constats ?**

Bac Pro 3 ans/Certification /CAP / CCF / DGH / AP / EGLS / Evolution de la carte des formations / Passerelles/ Régionalisation(?)...

La demande doit être déposée par chaque collègue candidat au stage auprès du supérieur hiérarchique (chef d'établissement) **un mois avant la date de début du stage soit au plus tard le 22 octobre 2012.**

- ♦ l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais l'autorité administrative compétente donc pour nous Monsieur le Recteur.
- ♦ une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à autorisation accordée (le refus, très rare, doit être explicitement motivé et entraîne examen par la réunion suivante de la CAPA compétente).

Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit à un congé maximum de 12 jours par année scolaire pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (textes de références : les lois n° 82-997 du 23.11.82 et n° 84-16 du 11.1.84, titre II -statut de la Fonction Publique et décret n° 84-474 du 15.6.84).

Les collègues désireux de participer au stage doivent nous le signaler au plus vite soit :

- ♦ en téléphonant au 05 56 68 98 91
- ♦ en nous adressant un courriel à : snuempaquitaine@gmail.com

Vous trouverez sur notre site (<http://bordeaux.snuep.com/>) un modèle de lettre à adresser à votre chef d'établissement.

Décentralisation :

Extrait d'un entretien entre Le Café pédagogique et le Vice-président de l'Association des Régions de France (17/10/2012).

« La formule du double attelage pour la carte des formations - ouverture par la région, fermeture par l'Etat - est elle viable ?

Ce double attelage existe aujourd'hui de manière faussée puisque le dernier mot appartient aux recteurs. Dans le nouveau système ce qui est important c'est la concertation. Les régions en ont l'habitude. C'est ce qu'elles pratiquent pour le contrat de développement des formations. Les régions n'utiliseront pas de diktat.

Les régions devront élaborer une carte des formations et la proposer au recteur. Ca sera à lui de dire s'il a les moyens nécessaires ou pas d'ouvrir un enseignement. Il y a bien un lien entre ouvertures et fermetures puisque souvent les ouvertures réutilisent des moyens supprimés ailleurs. Le ministre propose que l'Etat ait le dernier mot pour les fermetures. Mais ce qui est important c'est d'aller vers une vision convergente en fonction d'une évaluation partagée des besoins. On espère ainsi que la carte des formations deviendra plus dynamique, et ne plus avoir à attendre pour prendre en compte des secteurs émergents comme le tourisme ou les services aux personnes. »

Une partie de la déclaration de la FSU au CTA du 18 octobre 2012

« ...L'expérience de ces dernières années a largement démontré que la décentralisation ne réglait ni les problèmes économiques, ni les inégalités sociales. Au contraire, elle a largement tendance à les accroître. Seule, l'intervention de l'État est susceptible de les corriger.

La FSU est donc clairement et totalement opposée aux mesures proposées par le ministre.

La formation professionnelle sous statut scolaire, la carte des formations, le traitement du décrochage des jeunes et le service public d'orientation scolaire doivent demeurer complètement de la compétence de l'éducation nationale.....

Concernant la formation professionnelle, le projet de confier la carte des formations aux régions, l'État ne gardant que les suppressions, est tout à la fois bancal et porteur d'un accroissement des inégalités. Soulignons les propos positifs du Ministre qui a déclaré qu'il est favorable à la mise en place d'un parcours en quatre ans pour les élèves en difficultés, scolarisés en bac professionnel. Cela témoigne que nous avons raison de nous inquiéter lors de la généralisation du Bac Pro en 3 ans.... »

Circulaires / Affichage obligatoire

***Affectation sur un poste d'adaptation** : Les intéressés pourront demander un dossier de candidature par Internet à l'adresse suivante : <http://www.ac-bordeaux.fr/emprea> du 27 septembre 2012 au 12 novembre 2012. Vous pouvez télécharger la circulaire sur notre site

La pré-inscription par Internet générera l'envoi, sous votre couvert, d'un dossier aux intéressés pour vérification des informations pré saisies. Voir la circulaire sur notre site.

* **Congé de formation professionnelle** des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré. Du 12 novembre au 10 décembre inclus. Télécharger la circulaire sur notre site.

CCF / Plus de 1200 signatures pour le moment

La mise en place de la réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans est arrivée à son terme en 2012, et avec elle la généralisation des Contrôles en Cours de Formation (CCF) qui en est un élément important...

Nos organisations - SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT Educ'action, Sud éducation, SNALC-FGAF, SNCL-FAEN- dressent un constat lourd de cette généralisation. **Signez massivement la pétition que vous trouverez sur notre site : <http://bordeaux.snuép.com/>**

ADHÉSION 2012-2013 : Pensez à renvoyer votre adhésion.

Le syndicat se finance uniquement par vos cotisations. Les hausses des tarifs postaux et de l'édition ont contraint le Bureau National à voter une augmentation de 3 € pour cette nouvelle année scolaire (applicable au 1er octobre 2012).

À NOTER

66 % de votre cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur le revenu. C'est-à-dire que pour une cotisation d'un montant de 150 € au 9ème échelon, 99 € sont déductibles des impôts.

Pour les collègues se déclarant aux frais réels, la cotisation syndicale est à inclure dans les frais.